

VIVALTO VIE

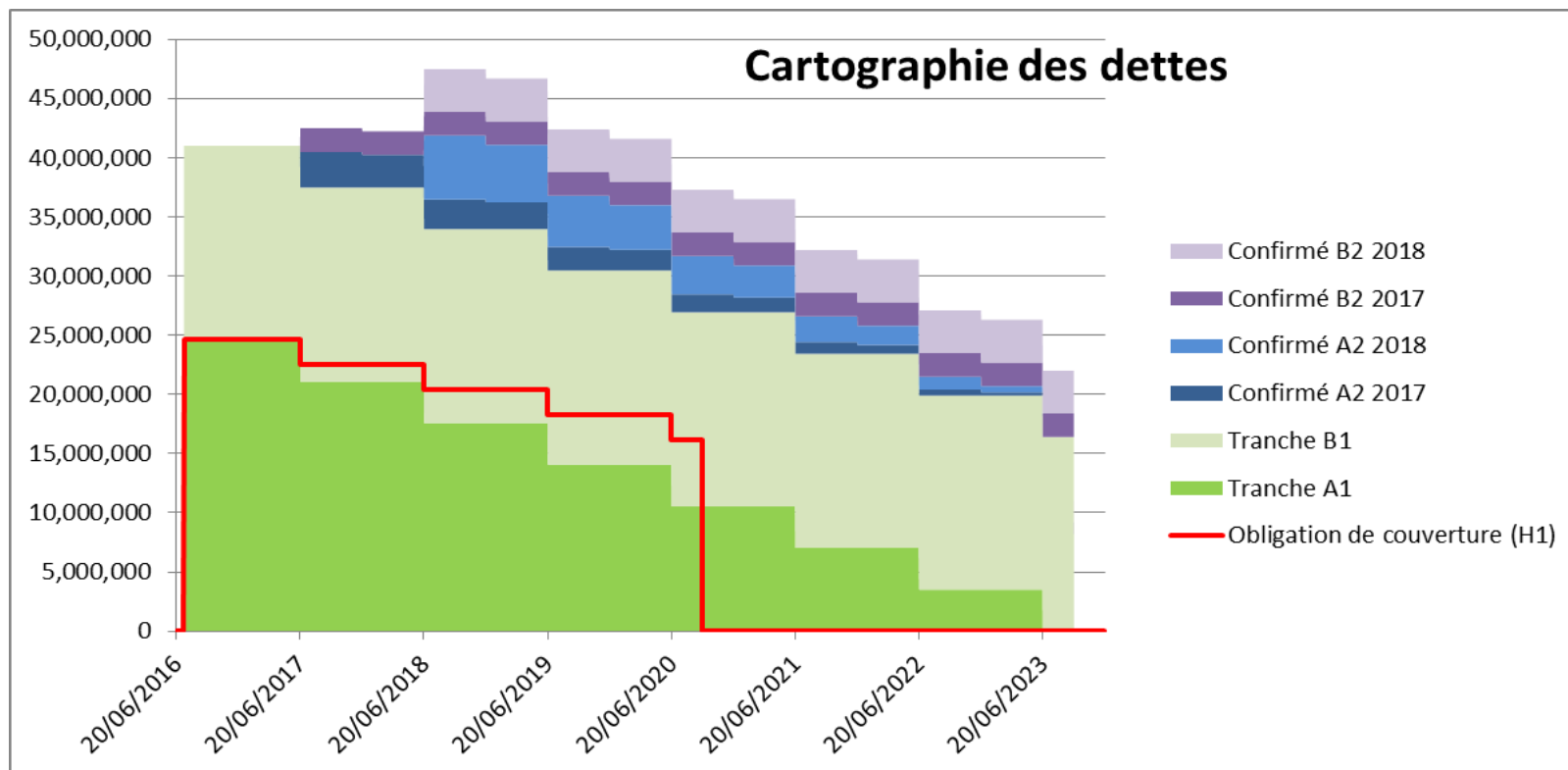
Couverture de taux d'intérêts Rapport final

03 novembre 2016

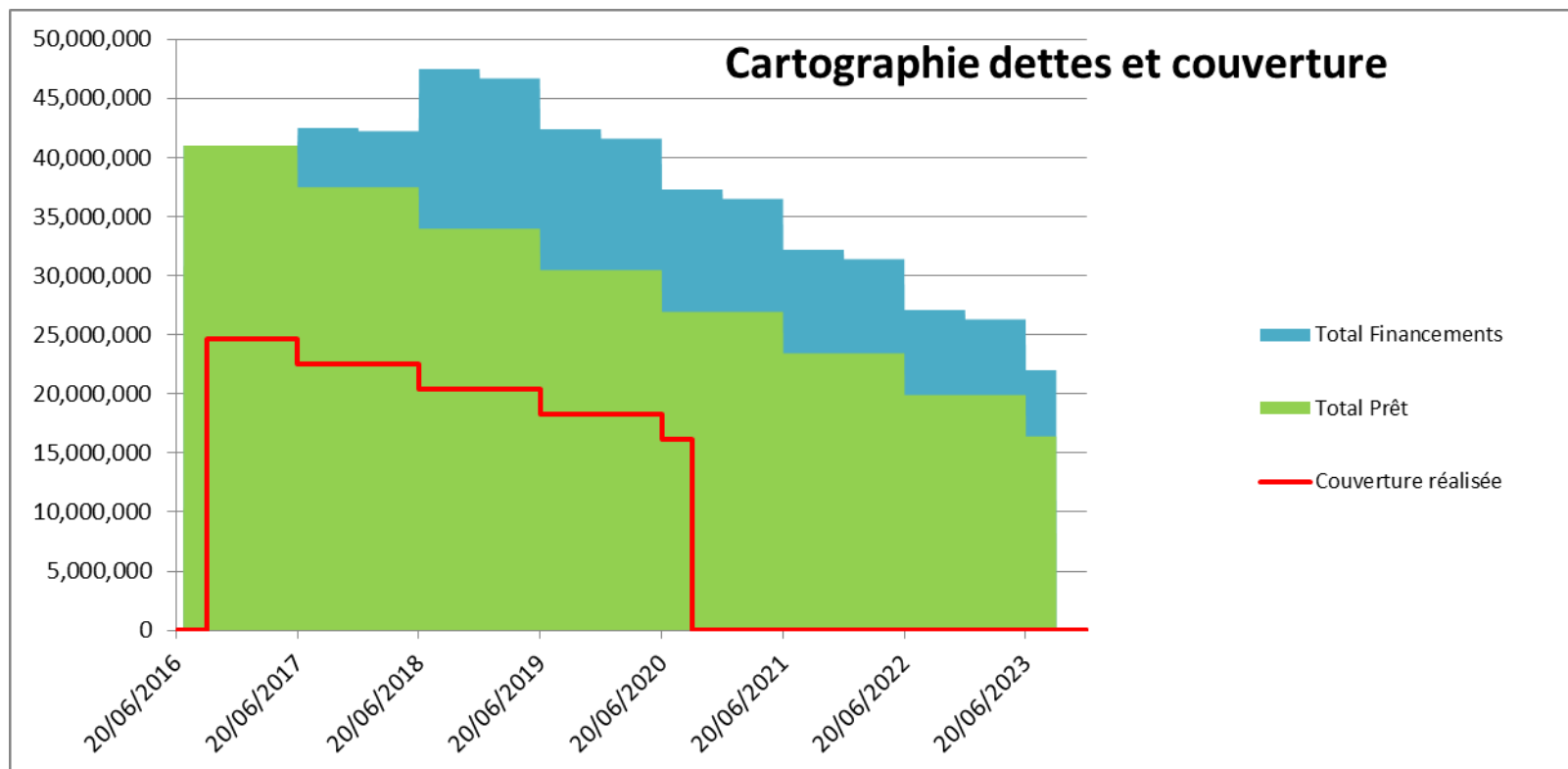
Résumé des décisions prises

- ☐ Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de quatre ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs.
- ☐ Un cap avec plafond (strike) à 0% a été mis en place pour fixer les taux de financement. Ce produit prend en compte le plancher à 0% sur les financements.
- ☐ Il a été décidé de ne couvrir qu'à hauteur de l'obligation contractuelle (60 % de l'Encours Global Prêt et 4 ans minimum). Une couverture complémentaire pourra être envisagée lorsque la société aura plus de visibilité sur les tirages ultérieurs de la ligne confirmée et de la ligne non confirmée.
- ☐ La totalité de la couverture a été traitée avec BNP Paribas, qui avait le meilleur prix.

Cartographie des dettes



- Tirages sur périodes de 3 mois à Euribor 3mois, sauf premières périodes
- Plancher à 0% sur les Euribor des financements



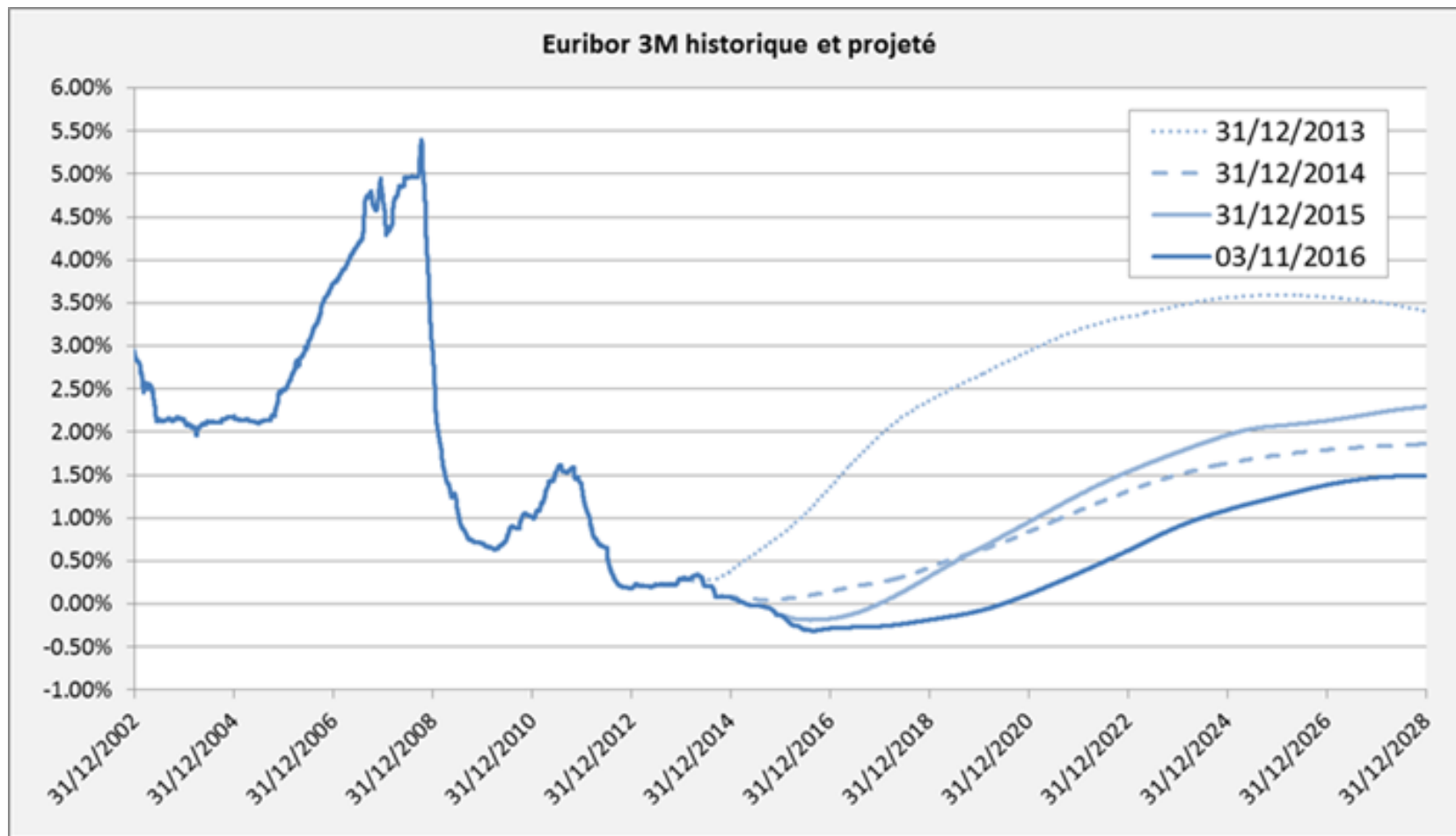
Couverture réalisée :

- **Produit : Cap 0% à prime lissée** pour fixer les taux à un niveau bas
- **Profil H1** : correspondant à l'obligation de couverture (60% pendant 4 ans)

Détail de la couverture réalisée le 03 novembre 2016

Produit	: Cap à Prime lissée
Banque	: BNP Paribas
Cours d'exercice	: 0% (« strike » ou plafond)
Date de début	: 20/09/2016
Date de Fin	: 20/09/2020
Index	: Euribor 3 Mois
Base	: ACTUAL/360
Nominal de départ	: 24,600,000 € amortissement spécifique, cf. tableau en annexe
Prime annuelle	à payer trimestriellement jusqu'au 20/09/2020 : 0.1515%

-
- Euribor historique et projeté
 - Tableaux d'amortissement
 - Clauses contractuelles



Données au 03/11/2016

Début de période	Fin de période	Tranche A1	Tranche B1	Total Prêt	Confirmé A2 2017	Confirmé A2 2018	Confirmé B2 2017	Confirmé B2 2018	Total Financements	Couverture réalisée (H1)
12/07/2016	20/09/2016	24,600,000	16,400,000	41,000,000	-	-	-	-	41,000,000	
20/09/2016	20/12/2016	24,600,000	16,400,000	41,000,000	-	-	-	-	41,000,000	24,600,000
20/12/2016	20/03/2017	24,600,000	16,400,000	41,000,000	-	-	-	-	41,000,000	24,600,000
20/03/2017	20/06/2017	24,600,000	16,400,000	41,000,000	-	-	-	-	41,000,000	24,600,000
20/06/2017	20/09/2017	21,085,714	16,400,000	37,485,714	3,000,000	-	2,000,000	-	42,485,714	22,491,428
20/09/2017	20/12/2017	21,085,714	16,400,000	37,485,714	3,000,000	-	2,000,000	-	42,485,714	22,491,428
20/12/2017	20/03/2018	21,085,714	16,400,000	37,485,714	2,750,000	-	2,000,000	-	42,235,714	22,491,428
20/03/2018	20/06/2018	21,085,714	16,400,000	37,485,714	2,750,000	-	2,000,000	-	42,235,714	22,491,428
20/06/2018	20/09/2018	17,571,428	16,400,000	33,971,428	2,500,000	5,400,000	2,000,000	3,600,000	47,471,428	20,382,857
20/09/2018	20/12/2018	17,571,428	16,400,000	33,971,428	2,500,000	5,400,000	2,000,000	3,600,000	47,471,428	20,382,857
20/12/2018	20/03/2019	17,571,428	16,400,000	33,971,428	2,250,000	4,860,000	2,000,000	3,600,000	46,681,428	20,382,857
20/03/2019	20/06/2019	17,571,428	16,400,000	33,971,428	2,250,000	4,860,000	2,000,000	3,600,000	46,681,428	20,382,857
20/06/2019	20/09/2019	14,057,142	16,400,000	30,457,142	2,000,000	4,320,000	2,000,000	3,600,000	42,377,142	18,274,285
20/09/2019	20/12/2019	14,057,142	16,400,000	30,457,142	2,000,000	4,320,000	2,000,000	3,600,000	42,377,142	18,274,285
20/12/2019	20/03/2020	14,057,142	16,400,000	30,457,142	1,750,000	3,780,000	2,000,000	3,600,000	41,587,142	18,274,285
20/03/2020	20/06/2020	14,057,142	16,400,000	30,457,142	1,750,000	3,780,000	2,000,000	3,600,000	41,587,142	18,274,285
20/06/2020	20/09/2020	10,542,856	16,400,000	26,942,856	1,500,000	3,240,000	2,000,000	3,600,000	37,282,856	16,165,714
20/09/2020	20/12/2020	10,542,856	16,400,000	26,942,856	1,500,000	3,240,000	2,000,000	3,600,000	37,282,856	-
20/12/2020	20/03/2021	10,542,856	16,400,000	26,942,856	1,250,000	2,700,000	2,000,000	3,600,000	36,492,856	-
20/03/2021	20/06/2021	10,542,856	16,400,000	26,942,856	1,250,000	2,700,000	2,000,000	3,600,000	36,492,856	-
20/06/2021	20/09/2021	7,028,570	16,400,000	23,428,570	1,000,000	2,160,000	2,000,000	3,600,000	32,188,570	-
20/09/2021	20/12/2021	7,028,570	16,400,000	23,428,570	1,000,000	2,160,000	2,000,000	3,600,000	32,188,570	-
20/12/2021	20/03/2022	7,028,570	16,400,000	23,428,570	750,000	1,620,000	2,000,000	3,600,000	31,398,570	-
20/03/2022	20/06/2022	7,028,570	16,400,000	23,428,570	750,000	1,620,000	2,000,000	3,600,000	31,398,570	-
20/06/2022	20/09/2022	3,514,284	16,400,000	19,914,284	500,000	1,080,000	2,000,000	3,600,000	27,094,284	-
20/09/2022	20/12/2022	3,514,284	16,400,000	19,914,284	500,000	1,080,000	2,000,000	3,600,000	27,094,284	-
20/12/2022	20/03/2023	3,514,284	16,400,000	19,914,284	250,000	540,000	2,000,000	3,600,000	26,304,284	-
20/03/2023	20/06/2023	3,514,284	16,400,000	19,914,284	250,000	540,000	2,000,000	3,600,000	26,304,284	-
20/06/2023	20/09/2023	-	16,400,000	16,400,000	-	-	2,000,000	3,600,000	22,000,000	-

Financement**4.1 Montant et objet du Prêt**

- (a) Les Prêteurs consentent à mettre à la disposition de l'Emprunteur, conformément aux stipulations de la Convention, le Prêt divisé en :
 - (i) une Tranche A1 d'un montant total en principal de vingt-quatre millions six cent mille euros (24.600.000 EUR) ; et
 - (ii) une Tranche B1 d'un montant total en principal de seize millions quatre cent mille euros (16.400.000 EUR),

4.2 Montant et objet du Crédit Confirmé

- (a) Les Prêteurs consentent à mettre à la disposition de l'Emprunteur, conformément aux stipulations de la Convention, le Crédit Confirmé divisé en :
 - (i) une Tranche A2 Crédit Confirmé d'un montant total en principal de huit millions quatre cent mille euros (8.400.000 EUR) ; et
 - (ii) une Tranche B2 Crédit Confirmé d'un montant total en principal de cinq millions six cent mille euros (5.600.000 EUR),

ayant pour objet de financer ou refinancer, totalement ou partiellement :

- (1) un ou plusieurs Investissement(s) Autorisé(s) réalisé(s) par l'Emprunteur ; et
- (2) une ou plusieurs Opération(s) de Croissance Externe Autorisée(s) réalisées(s) par l'Emprunteur avant le 20 juin 2019.

Financement**4.3 Montant et objet du Crédit Non-Confirmé**

- (a) Les Prêteurs pourront, dans les conditions de l'Article 7, consentir à mettre à la disposition de l'Emprunteur, conformément aux stipulations de la Convention, le Crédit Non-Confirmé divisé en :
 - (i) une Tranche A2 Crédit Non-Confirmé d'un montant total en principal de neuf millions d'euros (9.000.000 EUR) ; et
 - (ii) une Tranche B2 Crédit Non-Confirmé d'un montant total en principal de six millions d'euros (6.000.000 EUR).
- (b) En cas de mise à disposition dans les conditions de l'Article 7, le Crédit Non-Confirmé sera exclusivement destiné à financer ou refinancer, totalement ou partiellement :
 - (1) un ou plusieurs Investissement(s) Autorisé(s) réalisé(s) par l'Emprunteur ; et
 - (2) une ou plusieurs Opération(s) de Croissance Externe Autorisée(s) réalisées(s) par l'Emprunteur avant le 20 juin 2019.

Financement

8.1 Remboursement normal du Prêt

- (a) La Tranche A1 sera remboursée en principal conformément à l'échéancier suivant :

Date	Montant remboursé
20 juin 2017	3.514.286 EUR
20 juin 2018	3.514.286 EUR
20 juin 2019	3.514.286 EUR
20 juin 2020	3.514.286 EUR
20 juin 2021	3.514.286 EUR
20 juin 2022	3.514.286 EUR
20 juin 2023	3.514.284 EUR

L'Emprunteur devra avoir remboursé l'intégralité de la Tranche A1 au plus tard à la Date d'Échéance Finale Tranches A.

- (b) La Tranche B1 sera remboursée en principal en une seule fois à la Date d'Échéance Finale Tranches B.

"Date d'Échéance Finale Tranches A" désigne le 20 juin 2023.

"Date d'Échéance Finale Tranches B" désigne le 20 septembre 2023.

Financement

8.2 Remboursement normal du Crédit Confirmé

(a) Remboursement normal de la Tranche A2 Crédit Confirmé

- (i) Les Tirages Tranche A2 Crédit Confirmé effectués par l'Emprunteur au cours de la Période de Disponibilité 1 seront consolidés le 21 juin 2017 (la "Date de Consolidation Tranche A2 Crédit Confirmé n°1"). Le montant ainsi consolidé sera remboursé par l'Emprunteur en douze (12) échéances semestrielles consécutives constantes d'un montant égal à un douzième ($1/12^{\text{ème}}$) du montant ainsi consolidé, la première échéance intervenant le 20 décembre 2017 et la dernière échéance intervenant à la Date d'Échéance Finale Tranches A.
- (ii) Les Tirages Tranche A2 Crédit Confirmé effectués par l'Emprunteur au cours de la Période de Disponibilité 2 seront consolidés le 21 juin 2018 (la "Date de Consolidation Tranche A2 Crédit Confirmé n°2"). Le montant ainsi consolidé sera remboursé par l'Emprunteur en dix (10) échéances semestrielles consécutives constantes d'un montant égal à un dixième ($1/10^{\text{ème}}$) du montant ainsi consolidé, la première échéance intervenant le 20 décembre 2018 et la dernière échéance intervenant à la Date d'Échéance Finale Tranches A.
- (iii) Les Tirages Tranche A2 Crédit Confirmé effectués par l'Emprunteur au cours de la Période de Disponibilité 3 seront consolidés le 21 juin 2019 (la "Date de Consolidation Tranche A2 Crédit Confirmé n°3"). Le montant ainsi consolidé sera remboursé par l'Emprunteur en huit (8)

Financement

échéances semestrielles consécutives constantes d'un montant égal à un huitième ($\frac{1}{8}$ ^{ème}) du montant ainsi consolidé, la première échéance intervenant le 20 décembre 2019 et la dernière échéance intervenant à la Date d'Échéance Finale Tranches A.

(b) **Remboursement normal de la Tranche B2 Crédit Confirmé**

- (i) Les Tirages Tranche B2 Crédit Confirmé effectués par l'Emprunteur au cours de la Période de Disponibilité 1 seront consolidés le 21 juin 2017 (la "**Date de Consolidation Tranche B2 Crédit Confirmé n°1**") et seront remboursés en principal en une seule fois à la Date d'Échéance Finale Tranches B.
- (ii) Les Tirages Tranche B2 Crédit Confirmé effectués par l'Emprunteur au cours de la Période de Disponibilité 2 seront consolidés le 21 juin 2018 (la "**Date de Consolidation Tranche B2 Crédit Confirmé n°2**") et seront remboursés en principal en une seule fois à la Date d'Échéance Finale Tranches B.
- (iii) Les Tirages Tranche B2 Crédit Confirmé effectués par l'Emprunteur au cours de la Période de Disponibilité 3 seront consolidés le 21 juin 2019 (la "**Date de Consolidation Tranche B2 Crédit Confirmé n°3**") et seront remboursés en principal en une seule fois à la Date d'Échéance Finale Tranches B.

Financement

"**Période de Disponibilité 1**" désigne la période commençant à la Date de Signature et se terminant le 20 juin 2017 (inclus).

"**Période de Disponibilité 2**" désigne la période commençant le 21 juin 2017 (inclus) et se terminant le 20 juin 2018 (inclus).

"**Période de Disponibilité 3**" désigne la période commençant le 21 juin 2018 (inclus) et se terminant le 20 juin 2019 (inclus).

"**Encours Crédit Confirmé**" désigne, à tout moment, pour chacun des Prêteurs, la somme de son Encours Tranche A2 Crédit Confirmé et de son Encours Tranche B2 Crédit Confirmé.

"**Encours Crédit Non-Confirmé**" désigne, s'il y a lieu, à tout moment, pour chacun des Prêteurs, la somme de son Encours Tranche A2 Crédit Non-Confirmé et de son Encours Tranche B2 Crédit Non-Confirmé.

Intérêts / Plancher sur Euribor

9.1 Intérêts afférents au Prêt

(a) Pour chaque Période d'Intérêts Prêt :

- (i) l'Encours Global Tranche A1 portera intérêts à un taux annuel égal à la somme de l'EURIBOR de la Période d'Intérêts Tranche A1 considérée, de la Marge Tranche A1 applicable et, le cas échéant, des Coûts Obligatoires ; et
- (ii) l'Encours Global Tranche B1 portera intérêts à un taux annuel égal à la somme de l'EURIBOR de la Période d'Intérêts Tranche B1 considérée, de la Marge Tranche B1 applicable et, le cas échéant, des Coûts Obligatoires,

étant précisé que, par dérogation à ce qui précède pour ce qui concerne la première Période d'Intérêts Tranche A1 et la première Période d'Intérêts Tranche B1 débutant à la Date de Versement Prêt et se terminant le 20 septembre 2016 (non inclus) :

- (1) l'Encours Global Tranche A1 portera intérêts à un taux annuel égal à la somme de l'EURIBOR 3 mois, de la Marge Tranche A1 applicable et, le cas échéant, des Coûts Obligatoires ; et
- (2) l'Encours Global Tranche B1 portera intérêts à un taux annuel égal à la somme de l'EURIBOR 3 mois, de la Marge Tranche B1 applicable et, le cas échéant, des Coûts Obligatoires.

Intérêts / Plancher sur Euribor

9.2 Intérêts afférents au Crédit Confirmé

- (a) Le montant en principal de chaque Tirage Tranche A2 Crédit Confirmé portera intérêts à un taux annuel égal à la somme de l'EURIBOR de la Période d'Intérêts Tranche A2 Crédit Confirmé considérée, de la Marge Tranche A2 Crédit Confirmé et, le cas échéant, des Coûts Obligatoires, étant précisé que, par dérogation à ce qui précède pour ce qui concerne la première Période d'Intérêts Tranche A2 Crédit Confirmé débutant à la première Date de Versement Crédit Confirmé et se terminant à la première Date de Paiement d'Intérêts Prêt suivant ladite Date de Versement Crédit Confirmé, le montant en principal du premier Tirage Tranche A2 Crédit Confirmé portera intérêts à un taux annuel égal à la somme de l'EURIBOR de la durée la plus proche de la Période d'Intérêts Tranche A2 Crédit Confirmé concernée, de la Marge Tranche A2 Crédit Confirmé et, le cas échéant, des Coûts Obligatoires.
- (b) Le montant en principal de chaque Tirage Tranche B2 Crédit Confirmé portera intérêts à un taux annuel égal à la somme de l'EURIBOR de la Période d'Intérêts Tranche B2 Crédit Confirmé considérée, de la Marge Tranche B2 Crédit Confirmé et, le cas échéant, des Coûts Obligatoires, étant précisé que, par dérogation à ce qui précède pour ce qui concerne la première Période d'Intérêts Tranche B2 Crédit Confirmé débutant à la première Date de Versement Crédit Confirmé et se terminant à la première Date de Paiement d'Intérêts Prêt suivant ladite Date de Versement Crédit Confirmé, le montant en principal du premier Tirage Tranche B2 Crédit Confirmé portera intérêts à un taux annuel égal à la somme de l'EURIBOR de la durée la plus proche de la Période d'Intérêts Tranche B2 Crédit Confirmé concernée, de la Marge Tranche B2 Crédit Confirmé et, le cas échéant, des Coûts Obligatoires.

Obligation de couverture

(n) Contrat(s) de Couverture

(i) L'Emprunteur s'engage :

- (1) à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture, au plus tard à l'expiration d'un délai de quatre (4) mois suivant la Date de Versement Prêt, un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture ; et
- (2) à fournir à l'Agent, au plus tard dans le délai visé au paragraphe (1) ci-dessus, une copie, certifiée conforme par un représentant habilité de l'Emprunteur, du(des) Contrat(s) de Couverture, dûment signé(s) par l'Emprunteur et la(les) Banque(s) de Couverture.

(ii) Il est précisé que :

- (1) la Convention et le(s) Contrat(s) de Couverture seront des contrats distincts et la résiliation d'un(des) Contrat(s) de Couverture se fera conformément aux stipulations du(des)dit(s) Contrat(s) de Couverture et pourra se traduire par le paiement d'une soulte de résiliation en faveur, selon le cas, d'une(des) Banque(s) de Couverture ou de l'Emprunteur ; et
- (2) le remboursement ou l'annulation partielle ou totale des Crédits se fera sans pénalité sous réserve toutefois du paiement, le cas échéant, des Coûts de Réemploi et des coûts liés à la résiliation de tout Contrat de Couverture.

Obligation de couverture

"**Contrat(s) de Couverture**" désigne le(s) contrat(s) de couverture de risques de taux d'intérêts couvrant soixante pour cent (60%) minimum de l'Encours Global Prêt pour une durée minimum de quatre (4) ans contre les conséquences d'une hausse de l'EURIBOR trois (3) mois de plus de deux cents (200) points de base par rapport à sa valeur à la Date de Versement Prêt, devant être conclu(s) par l'Emprunteur et la(les) Banque(s) de Couverture conformément à l'Article 20.3(n).

"**Encours Global Prêt**" désigne, à tout moment, la somme de l'Encours Global Tranche A1 et de l'Encours Global Tranche B1.

L'obligation de couverture ne porte pas sur le crédit confirmé

Intérêts / Plancher sur Euribor

"**EURIBOR**" désigne, pour un Tirage :

- (a) le Taux Écran applicable ; ou
- (b) si aucun Taux Écran n'est affiché pour la Période d'Intérêts de ce Tirage, le Taux Écran Interpolé pour ce Tirage ; ou
- (c) si aucun Taux Écran n'est affiché pour une Période d'Intérêts de ce Tirage et qu'il n'est pas possible de calculer un Taux Écran Interpolé pour ce Tirage, le Taux des Banques de Référence,

à onze (11) heures (heure de Bruxelles) à la Date de Détermination du Taux et pour une période égale en durée à celle de la Période d'Intérêts de ce Tirage et, si ce taux est inférieur à zéro, l'EURIBOR sera réputé être égal à zéro.

Divers

"Endettement Financier" désigne, sans double comptabilisation, tout endettement relatif à :

- (f) des opérations sur produits dérivés conclues afin de couvrir le risque, ou de tirer profit, d'une fluctuation de taux ou de cours (étant précisé que pour calculer la valeur d'une telle opération, seule sa valeur de marché sera retenue) ;

KERIUS Finance SAS
17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL
Rue Cardinal Journet 27,
1217 Meyrin - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève, numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire
s.rouzaire@kerius-finance.com

AVERTISSEMENT - DISCLAIMER

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.